

Les documents cadres de Limoges Métropole

PCAET, PDU, PLUi... Quels sont les documents cadres qui déterminent les politiques publiques du territoire de Limoges Métropole? À quoi servent-ils exactement ?

Schéma stratégique prescriptif et intégrateur pour les régions > SRADDET

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) porté par l'entité territoriale Région, s'appuie sur ses compétences pour formuler une vision politique des priorités en matière d'aménagement du territoire.

A cette échelle, il vise principalement à fixer des objectifs de réduction des déséquilibres territoriaux et de nouvelles perspectives de développement et de conditions de vie. Ce Schéma d'aménagement s'appuie pour cela sur les compétences de la Région en matière de développement économique, de formation et emploi, d'environnement, de développement du numérique, de santé...

Plus spécifiquement, le SRADDET de la Région Nouvelle-Aquitaine développe une stratégie d'aménagement transversale de ses territoires, visant « à améliorer les qualités de vie, lutter contre la déprise, faciliter les mobilités, produire et consommer autrement, et protéger notre environnement naturel ».



[Pour plus d'informations, consultez le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires \(SRADDET\) de Nouvelle-Aquitaine. \(https://fr.calameo.com/read/0060092710b55416cd8c4\)](https://fr.calameo.com/read/0060092710b55416cd8c4)

Schéma de Cohérence Territoriale > SCOT

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique qui s'inscrit à l'échelle d'un grand bassin de vie ou bassin d'emplois. Le SCoT oriente les enjeux du territoire vers un aménagement coordonné et équilibré entre les communes par la maîtrise du développement urbain, les principes de mixité des fonctions et de la mixité sociale ou encore le respect de l'environnement. Tout ceci afin d'anticiper les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologiques, énergétiques, démographiques, numériques.

Le SCoT porté localement par le Syndicat intercommunal (SIEPAL) créé à cet effet, rayonne autour de Limoges, et inclut Limoges Métropole ainsi que six autres Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) (dont certains partiellement), afin d'offrir un cadre cohérent de développement pour ce vaste territoire. Il dessine un projet respectueux **des principes du développement durable** et traite de tout ce qui constitue la **dynamique territoriale**: aménagement de l'espace, urbanisme, habitat, développement économique, mobilités, environnement, aménagement commercial...



Consultez le site du Siepal pour avoir toutes les informations en ce qui concerne le schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Limoges.

(<https://www.siepal.fr/docs-du-scot.html>)

Plan de Déplacements Urbains > PDU

Le Plan de Déplacements Urbains, appelé PDU, est une **démarche de planification** établie sur 10 ans. Ce document de programmation impose une **coordination entre tous les acteurs concernés**, afin d'élaborer un projet global en matière d'aménagement du territoire, de déplacements et de mobilité sur l'ensemble du territoire de Limoges Métropole.

Les enjeux de ce PDU sont de **favoriser la transition modale, la cohésion territoriale ainsi que l'environnement et la santé**. Ainsi, la Communauté urbaine a fixé des objectifs et des actions précis afin de rendre le **territoire plus facile à vivre** pour les habitants et d'**améliorer la qualité de l'environnement**. D'ici 2030, la Communauté urbaine projette les changements suivants pour la mobilité:

- > déplacements à pied : de 26% à 29%
- > transports en commun : de 10% à 13%
- > vélo : de 0,80% à 4%
- > voiture (conducteur) : de 49% à 40%.



Pour plus d'informations sur le PDU, consultez les documents suivants :

- [PDU : état des lieux et ambition](https://www.calameo.com/read/0059952560ffbe3aac2c8) (<https://www.calameo.com/read/0059952560ffbe3aac2c8>) ;
- [PDU : plan d'action](https://www.calameo.com/read/00599525654a8eba417ee) (<https://www.calameo.com/read/00599525654a8eba417ee>) ;
- [PDU : annexes accessibilité](https://www.calameo.com/read/0059952566c392830cea1) (<https://www.calameo.com/read/0059952566c392830cea1>) ;
- [PDU : rapport environnemental](https://www.calameo.com/read/005995256c2733467a5b1) (<https://www.calameo.com/read/005995256c2733467a5b1>).

Programme Local de l'Habitat > PLH

Constructions nouvelles, amélioration du logement, développement du parc HLM, mixité sociale : le Programme Local de l'Habitat est un **document stratégique de programmation** qui englobe l'intégralité de la **politique locale de l'Habitat**. Obligatoire pour les Communautés urbaines, il est élaboré par l'**EPCI** – Établissement Public de

Coopération Intercommunale - pour une durée de 6 ans. Il regroupe tous les acteurs impliqués dans les domaines de l'habitat et du cadre de vie.

Concrètement, les enjeux du PLH de Limoges Métropole sont:

- > maîtriser le développement de la construction neuve, et limiter l'étalement urbain ;
- > reconquérir le parc existant, lutter contre la vacance et la déqualification des centres-villes / centres-bourgs ;
- > diversifier l'offre d'habitat, en particulier pour répondre aux besoins d'accueil des jeunes ménages, des familles et des seniors sur la ville centre : Limoges ;
- > offrir un accès au logement à l'ensemble de la population, notamment aux plus démunis ;
- > assurer une mixité sociale prenant appui sur la solidarité de notre territoire.



Pour plus d'informations, consultez le Programme Local de l'Habitat 2019-2025 de Limoges Métropole. (<https://www.calameo.com/read/005995256463cfc165e28>)

Plan Climat Air Énergie Territorial > PCAET

Ce document stratégique et opérationnel a été élaboré par Limoges Métropole entre 2018 et 2020. Il constitue la feuille de route de l'EPCI pour **structurer un projet de développement durable communautaire**, ayant pour finalité **la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire**. Le Plan Climat Air Énergie Territorial est la concrétisation au niveau local des **engagements environnementaux** pris à des échelles supérieures – régionale, nationale, européenne. Demandant la **participation de l'ensemble du territoire**, le PCAET est donc porté par les directions de Limoges Métropole, mais aussi par de nombreux partenaires locaux, publics, associatifs, privés, ainsi que les habitants du territoire.

Afin de répondre aux **objectifs fixés dans la stratégie PCAET** – développement des énergies renouvelables, réduction des gaz à effet de serre, etc. – Limoges Métropole a élaboré un programme constitué de plus d'**une centaine d'actions opérationnelles**, prévues sur la période 2020-2026. Parmi ces actions, nous retrouvons le développement de l'offre V'LiM ou la refonte du réseau de transports en commun.



Pour plus d'informations sur le PCAET de Limoges Métropole, consultez les documents suivants :

- PCAET : partie diagnostic (<https://www.calameo.com/read/0059952563aca3dc730e1>) ;
- PCAET : fiches actions 2020-2026 (<https://www.calameo.com/read/005995256b6273fa8458d>) ;
- PCAET : stratégie, plan d'actions (<https://www.calameo.com/read/005995256da6cbc1b6e7f>) ;
- PCAET : rapport sur les incidences environnementales (<https://www.calameo.com/read/00599525658afe293b170>) ;
- PCAET : déclaration environnementale (<https://www.calameo.com/read/0059952563e13583086c9>).

